

Les Brèves

❄️ *Actualités du village – ALLENJOIE, janvier 2024* ❄️

Bonne et heureuse année !

L'ensemble de l'Équipe Municipale, élus et agents au service du village, vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2024, pour vous-mêmes et vos proches. Qu'elle vous apporte joies et plaisirs, qu'elle ménage de bons moments de partage en famille ou entre amis, qu'elle vous préserve des douleurs et des peines, qu'elle nous donne l'occasion de rencontres et d'échanges au sein de notre village commun.

Pour notre part, nos espoirs se portent sur la réussite des projets à venir, sur la persistance d'un engagement réaffirmé de toute l'équipe, dans un esprit ouvert, nourri de débats et de décisions collectives partagées.

Nous souhaitons à « nos » associations de maintenir l'esprit dynamique et social du bénévolat, aux structures de formes diverses de prospérer dans leurs domaines, aux entrepreneurs de contribuer au dynamisme économique, aux exploitants agricoles de résister aux aléas climatiques, aux enseignants et personnes associées d'œuvrer toujours avec détermination pour l'éducation, l'enseignement et l'épanouissement des enfants, et aux parents de les y aider...

1

Depuis la dernière parution, plusieurs événements ont jalonné la vie de la commune. Nous en faisons un récapitulatif succinct :

- Dimanche 1^{er} octobre 2023, profitant d'une météo bien agréable, l'association « La Partoche » d'Étupes est venue organiser sa première journée conviviale dans notre village. Les abords du temple ont retrouvé leur configuration semblable à notre Fête de la Musique, pour le plus grand plaisir des organisateurs et des participants. Plusieurs prestations variées de qualité ont ravi l'ensemble du public. Avec la promesse de revenir.



- Dimanche 29 octobre 2023, dans le cadre du TELETHON, s'est déroulée la première Marche Gourmande organisée par les communes associées pour l'événement depuis plusieurs années (Allenjoie, Brognard, Dambenois, Nommay, Vieux-Charmont et Grand-Charmont).





En charge de la halte comportant la partie « entrée » de la restauration, c'est « Abracada'Joie » qui s'est mobilisée pour composer une soupe « maison » particulièrement appréciée des marcheurs (environ 200). De l'avis général, une parfaite réussite que cette halte implantée au Club-House du Football. La mobilisation des bénévoles a permis de dégager un bénéfice de 600€ sur cette halte, au profit du TELETHON.



- Samedi 11 novembre 2023 : cérémonie commémorative de l'armistice concernant la guerre de 1914-1918. Avec une belle participation des enfants des écoles.



- Jeudi 16 novembre 2023 : « Abracada'joie » goûte (et fait goûter) le Beaujolais Nouveau.

NB : malgré recherches et sollicitations, aucune photo pour illustrer ce rendez-vous... L'esprit était ailleurs...



- Samedi 18 novembre 2023 : suite de l'opération TELETHON avec la représentation théâtrale offerte par la compagnie des « joyeux lurons de la commune libre de la citadelle » de Montbéliard. Devant un public clairsemé...



- Samedi 9 décembre 2023 : « Défilé (et goûter) des Lampions » proposé aux enfants des 3 villages (Allenjoie, Brognard, Dambenois) par « Abracada'joie »,



décidément bien mobilisée en cette fin d'année ! Une manifestation pleine de poésie et d'émerveillement, gâchée un peu

par la pluie persistante, mais complétée avantageusement par un goûter et une projection vidéo qui a réchauffé petits et grands.

- Un événement majeur est intervenu en cette fin d'année. Mi-décembre, nous étions en attente de l'annonce du montant d'attribution des aides accordées dans le cadre du Loto du Patrimoine initié par Stéphane BERN. Pour rappel, le dossier concernant la restauration du Temple d'ALLENJOIE avait été choisi comme lauréat pour le département du Doubs en 2023. A la date promise, l'information est tombée : 220.000€ seront attribués à notre projet ! Un vrai soulagement quand on considère que le montant estimé des travaux dépasserait les 800.000€ hors taxes. Le tableau financier a été promptement modifié en intégrant cette donnée réjouissante... En parallèle, nous nous sommes rendus aux archives départementales de Besançon pour consulter les documents originaux, datés de la construction. Très intéressant et même un peu touchant de tenir des documents originaux d'époque.



A noter : notre temple a accueilli le 5 décembre les classes de l'école intercommunale pour la chorale de Noël, suivie du Marché de Noël sous le préau. Avec une belle affluence et le plein de sourires.



- Changement de véhicule utilitaire pour nos services. Le petit « Bipper » PEUGEOT qui sillonnait la commune commençait à donner quelques signes de fatigue... Après 20 années de « bons et loyaux services », son remplacement devenait indispensable. Après avoir étudié les besoins actualisés et les offres du marché, nous avons opté pour la commande au printemps dernier d'un nouveau véhicule. Le choix s'est porté, en responsabilité, sur un véhicule « électrique » correspondant pleinement à son utilisation. C'est un « E.Partner », agrémenté de 2 portes latérales, d'une carrosserie allongée et d'une galerie de toit que nous sommes allés réceptionner à la concession NEDEY de Montbéliard. Un nouvel outil de qualité au service de la commune.



- Le mercredi 6 décembre 2023, une réunion en mairie d'ALLENJOIE a été initiée par l'Education Nationale pour faire le point sur la nouvelle école. En présence de M.l'Inspecteur de l'EN, des élus en charge et de l'équipe éducative, la situation d'avancement des travaux (encore des malfaçons et des infiltrations...) et les reports successifs concernant les annonces de « rentrée » ont conduit à envisager de manière raisonnée une rentrée effective en septembre 2024. Un courrier d'information aux parents a suivi ce rendez-vous. « C'est long, mais on touche au but ! »



- Quelques travaux de fin d'année ont été réalisés en ce mois de décembre :

- Une nouvelle allée a été créée dans notre cimetière, à la fois pour faciliter l'accès aux sépultures et aussi pour constituer un alignement profitable pour les occupations futures. Travaux confiés à l'entreprise locale « Joly Travaux ».



- La plate-forme en sable constituant un espace d'entraînement pour les footballeurs a été considérablement agrandie. Profitant d'une opération liée à la disponibilité de remblais, sa surface a pratiquement doublée. Nous en avons profité pour installer une barrière neuve, en bois, pour remplacer les piliers béton et le grillage qui avaient fait leur temps. L'entreprise « Perrette » s'est chargée de ce chantier.

- Dans le même temps, profitant d'une opération en collaboration avec la Ligue de Protection des Oiseaux et Vergers Vivants, nous avons mené une plantation de fruitiers sur deux espaces communaux. Une opération bénéfique pour la commune. Une vingtaine de fruitiers ont trouvé place, pour une partie, en bordure du coteau de la rue de Béreau, pour l'autre, tout au long du verger acquis récemment par la commune sur les hauts du chénois (un peu plus haut que le terrain de foot).



- Mardi 19 décembre 2023, la salle des fêtes a abrité un rendez-vous plein d'émotion et de gratitude : nous avons célébré le départ en retraite de notre Adjoint Technique, Gilles MANZINALI. Après 36 années de dévouement au service de la commune, Gilles a reçu de nombreux témoignages de celles et ceux qui ont pu apprécier ses qualités professionnelles mais aussi et surtout humaines au cours de son parcours. Cadeaux et convivialité ont donné à cet événement la forme que Gilles souhaitait, et qui lui ressemble bien : proximité, simplicité, disponibilité et chaleur. Un grand merci et beaucoup de bravos pour cet agent remarquable et cet homme attachant. Bonne retraite, Gilles !



Le nouveau duo d'Adjoints Techniques est désormais composé de Gérald MONNOT, reprenant le poste de Gilles, et de Madame Pascale MENIGOZ, embauchée sur un temps partiel (Mme MENIGOZ travaille également à temps partiel sur Chatenois les Forges). Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe. Merci de lui réserver un bon accueil sur notre village, à l'occasion de prochaines rencontres.



- Le lendemain, mercredi 20 décembre 2023, c'était Noël un peu avant l'heure avec la remise des colis de fin d'année à nos aînés-es. Assortie d'un copieux goûter, cette rencontre a permis de partager un bon moment entre élus et administrés. Le colis était composé cette

année par nos voisins Feschois de chez « Jacotte », et il fut vraiment apprécié. Pour les absents à ce rendez-vous, leurs colis étaient à disposition au secrétariat ou ont été livrés sur demande. Près de 140 bénéficiaires pour cette édition.



- Dimanche 7 janvier 2024 : cérémonie des vœux de la Municipalité et du personnel

communal. De l'avis général, il fallait y être ! C'est toujours un moment particulier dans l'année, où toutes les composantes (décorations, ambiance, mobilisation des élus et des agents, discours « non



convenus » agrémentés de messages vidéo, convivialité soignée) s'agrègent pour accueillir les administrés et les invités. A découvrir ou apprécier à nouveau l'année prochaine.



2 ENERGIES : à plusieurs, c'est (sans doute) moins cher...

La commune possède plusieurs chaudières au fuel en service. Nous sommes donc en relation régulière avec un fournisseur privilégié, la société « Malnati Energy » de Dasle. Depuis plusieurs mois, nous réfléchissons conjointement à proposer aux administrés intéressés une forme de commande groupée, permettant, grâce aux volumes additionnés d'obtenir un tarif intéressant.



Cette démarche proposerait aux foyers qui le désirent de s'inscrire sur une liste d'information gérée par la société « Malnati Energy », qui les informerait régulièrement des tarifs en vigueur. Les commandes pourraient ainsi constituer un accès à un tarif préférentiel, dû au volume global représenté.

Cette opération peut être étendue également s'agissant des granulés de bois.

Si vous souhaitez vous associer à la démarche de commande groupée, sans que cela ne constitue un engagement formel et durable, merci de vous inscrire une première fois au secrétariat de mairie, en indiquant NOM, PRENOM, ADRESSE, Numéro de TELEPHONE, Adresse MAIL en précisant votre intérêt pour l'énergie concernée : FUEL ou/et GRANULES DE BOIS (pellets).

A la suite de cette inscription initiale, qui sera communiquée à notre partenaire, la société « Malnati Energy » constituera un fichier pour vous adresser les informations sur les tarifs et recevoir EN DIRECT vos commandes.

La mairie se contente de mettre en contact une première fois, sans s'immiscer dans les relations ultérieures. La mairie n'est pas non plus comptable des tarifs proposés, ni des délais de livraison. Le libre choix de chacun reste absolu.



3 Caméras de « surveillance » ou de « sécurité »

Le phénomène des caméras de surveillance individuelles se répand dans nos communes, favorisé par l'abaissement significatif du coût des équipements. Il n'est plus rare de voir fleurir différents types d'éléments d'observation, discrets ou très visibles, constituant, de la part des propriétaires une forme de mise en sécurité de leurs biens.

Si ces équipements sont assurément dissuasifs, ils doivent cependant se conformer au droit commun et ne pas constituer une forme d'intrusion sur les propriétés voisines.

Voir article ci-dessous. Source : <https://www.lecomparateurassurance.com/>).

*Le recours à la vidéosurveillance chez les particuliers est de plus en plus fréquent. Afin de se rassurer, de se prémunir contre les cambriolages tout en pouvant **réaliser des économies sur la prime d'assurance habitation**, cette technologie de plus en plus abordable séduit beaucoup.*

Par principe il faut que l'installation ait pour objectif **la protection du domicile**, de plus cette dernière ne doit pas porter préjudice ou atteinte aux droits d'autres personnes. Dans une propriété privée la caméra qui n'enregistre pas les images et ne filme pas de lieu public ou une autre propriété **n'est soumise à aucune autorisation préalable**. Si le dispositif enregistre les images il sera nécessaire de **faire une déclaration à la CNIL** dans laquelle vous indiquerez la finalité du traitement des données ainsi que la durée de conservation de ces dernières, **pour une période d'un mois maximum**.

Notez que si des personnes viennent travailler à votre domicile **ces dernières doivent être prévenues**.

S'agissant des caméras situées à l'extérieur le principe est très clair : **il est interdit de filmer un espace public ou la propriété de quelqu'un d'autre**. Vous ne pourrez ainsi filmer que les abords immédiats de votre propriété : le pas-de-porte et la façade. De plus il sera nécessaire de **prévenir le public de l'existence de cette caméra**, cela par un panneau par exemple.

Dès lors afin de filmer un passage qui vous appartient mais qui dessert d'autres maisons que la vôtre il vous faudra **l'accord des différentes personnes concernées**. En revanche si le passage est public **il vous sera impossible de le filmer**.

Le non-respect de ces limites légales est **passible d'une amende de 45 000 € et d'un an d'emprisonnement** à la lecture de l'article 226-1 du Code pénal. En cas de litige portant sur la portée d'une caméra ou sur l'atteinte à votre vie privée qu'elle représente, il vous faudra **déposer une plainte auprès des autorités compétentes** (commissariat, gendarmerie, procureur de la république ou tribunal civil). Une enquête pourra alors déterminer le champ filmé par la caméra et, en cas de non-respect des règles, le matériel pourra alors être saisi.

En résumé *La vidéosurveillance de votre propriété privée est bien entendue possible si vous veillez à prévenir les personnes filmées avec le dispositif, **qui n'enregistre pas**.*

*Néanmoins dans les lieux publics cela n'est pas possible par principe, il vous faudra donc obtenir une autorisation préfectorale après une déclaration préalable à la CNIL. En cas de litige avec un tiers, comme un voisin, **privilegiez le dialogue afin de trouver un arrangement, dans le cas contraire il vous faudra résoudre le litige par la voie judiciaire**.*

4 Nuisances sonores « Technoland 2 »

Les tests réalisés en situation sur différents secteurs du village ont bien mis en évidence la provenance des bruits de soufflerie qui impactent plusieurs administrés. La société concernée avait mandaté un technicien pour nous accompagner, dans une volonté de prendre en compte le problème et de le régler. La prise en compte est bien réelle, la résolution n'est pas encore effective. Nous assurons le suivi de cette action. Merci de votre patience et de votre compréhension.

5

Souscription pour la restauration du Temple d'ALLENJOIE

Ce dossier initié depuis de nombreux mois a mis la commune en évidence et en lumière à la suite de son positionnement de lauréat (seul édifice du Doubs concerné) de la Fondation du Loto du Patrimoine. La recherche de fonds permettant cette réalisation prend plusieurs formes. Subventions, mécénat, ainsi qu'une souscription populaire engagée par la Fondation du Patrimoine (Délégation Bourgogne Franche Comté).

Le document en 3 volets qui est joint à ce courrier vous invite à participer à la collecte de fonds. Si vous-mêmes, ou certains de vos proches, certaines de vos connaissances, avez la possibilité de contribuer à cette levée de fonds, sachez qu'une partie du don donne droit à réduction d'impôts (voir explication sur feuillet explicatif).

A noter : le don peut être inférieur à 80€ (ou supérieur à 500€ !), il est possible d'indiquer le montant souhaité correspondant à vos capacités de générosité (voir sur dépliant joint la rubrique sur le montant du don €)

Vous comprendrez aisément que nous souhaitons une importante mobilisation populaire, indispensable au bouclage financier. Merci par avance de votre soutien, direct ou indirect (en faisant connaître le processus autour de vous). Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, chaque don est important, par son montant, mais surtout par l'esprit de solidarité qu'il engendre.

Soyez par avance remerciés et fiers d'intégrer une formidable chaîne de mobilisation pour sauver notre patrimoine communal remarquable, et en préserver l'usage (culturel ET culturel) pour les générations à venir.



6

Que pensez-vous de l'information dans notre village ? Comment utilisez-vous les différents supports ?

Nos outils de communication représentent le lien indispensable pour nouer et entretenir les relations entre élus et administrés. Ayant pour volonté affirmée d'assurer une gestion transparente et partagée de notre commune, nous avons développé depuis notre arrivée en gestion communale (2014) une variété de supports et moyens de communication :

- Un site internet (allenjoie.fr) qui expose chronologiquement les décisions et réalisations. Il est interactif par son espace « commentaires »
- Une application « Panneau Pocket » gratuite pour communiquer les informations pratiques urgentes
- Une application « Territoire Vigilant » pour contribuer à une mise en réseau d'informations et d'alertes sur notre village, avec une extension en liaison avec nos voisins de Fesches
- Des documents papier, tels que ces « Brèves », ou « Info Flash », ainsi que des flyers réguliers concernant les manifestations et autres rendez-vous
- Rappelons notre disponibilité constante à recevoir des appels téléphoniques et organiser des rencontres très rapides, ainsi que la mise en place de réunions publiques à des moments adaptés, sans oublier la possibilité de venir exprimer, en chaque clôture de conseils municipaux, des remarques et des sujets particuliers.

Ainsi, nous pensons offrir à chacun, chacune, la juste information permettant d'évaluer le travail de toute l'équipe municipale, la pertinence des projets, leur hiérarchisation, ainsi que le financement et l'engagement communal. Votre avis nous intéresse concernant ces outils proposés et vos manières de vous en saisir. Le plus simple serait de nous communiquer votre appréciation par l'intermédiaire du site (allenjoie.fr) sous formes de commentaires rattachés à l'article dédié « outils de communications : qu'en pensez-vous ? »

Tout autre moyen sera également le bienvenu : conversation directe, coup de fil au secrétariat, sms sur portable (06 50 34 89 65), mot dans boîte aux lettres mairie, fin de conseil municipal, etc...

Merci par avance de votre participation.



7 « Dynamisation » du Vide-Grenier

Le football-club d'ALLENJOIE organise traditionnellement son vide-grenier au cœur du village aux alentours du 8 mai (date non encore totalement définie). La municipalité exprime la volonté de dynamiser cette manifestation en proposant son extension à l'ensemble du village sous la forme suivante :



- Le cœur du vide-grenier reste le centre village, fermé à la circulation, avec emplacements délimités loués par le FCA
- Nous imaginons que certaines personnes aimeraient participer à cette organisation mais rencontrent des difficultés pour transporter leurs objets, vêtements, outils, meubles, etc... au centre village
- Nous proposons un « grand déballage villageois », à la manière de vide-maisons individuels, mais programmés le même jour que la manifestation d'origine. Chaque foyer intéressé pourrait organiser devant chez lui (sans occuper l'espace public, ni perturber la circulation) son vide-maison, s'inscrivant ainsi dans un inédit « VIDE-VILLAGE » !
- Cette organisation nouvelle serait portée à la fois par le FCA, dans sa partie « classique », et par la municipalité, pour la partie extension au village complet
- Il sera demandé aux participants de s'inscrire en mairie (en remplissant une demande de vide-maison pour la date retenue par le FCA et la commune), et de régler une forme de participation au FCA (sur une base semblable à la location d'un espace au cœur village). Chaque vide-maison individuel sera alors repéré sur un plan général du village distribué aux visiteurs pour leur permettre de rejoindre les différents vide-maisons.



- Cette extension originale (nous pensons créer une véritable « première » sur le sujet) ne peut aboutir que si tout le monde joue le jeu, pour un partenariat gagnant/gagnant. **Pas de vide-maison « sauvage » d'opportunité à cette date, sans participation solidaire au FCA.**
- Si toutes ces conditions sont remplies et collectivement acceptées, nous pourrions, c'est certain, marquer les esprits. En faisant peut-être des émules...

Vous recevrez prochainement des informations complémentaires sur ce sujet particulier. Mais ne manquez pas, dès à présent de nous informer de votre intérêt pour une participation cette année. Merci par avance.

8 Quelques belles images en souvenir...



9

Se retrouver plus souvent, plus nombreux...



ALLENJOIE peut être fier de compter de nombreuses associations qui, chacune dans leur domaine, animent et font connaître (et apprécier) notre beau village. Nous possédons également des outils et structures qui permettent de toujours soigner les conditions d'organisations et d'accueils (la réfection du temple permettra d'envisager des rendez-vous culturels plus fréquents). L'engagement associatif et l'action des élus, associés au dévouement des agents communaux, offrent le cadre quasi-idéal pour permettre des rencontres et partages chaleureux et festifs. Et pourtant...

Pourtant, nous ressentons un peu de frustration en constatant le manque d'adhésion collective des Allenjoyeux/euses. Nous accueillons, avec grand plaisir, des participants « extérieurs », qui ne manquent jamais de souligner la qualité des propositions et l'état d'esprit généreux et volontariste qui nous anime. Pourtant, c'est votre présence que nous recherchons...

Défaut de communication ? assez improbable... Manque de stimulation ? peut-être... Repli individuel sociétal ? il y a de ça... Pas besoin ? Pas envie ? sûrement...

Sachez, en tous cas, que nous vous attendons, en toute occasion, pour nous rencontrer, pour échanger, pour vous écouter, ou tout simplement pour trinquer. Cette invitation concerne également et surtout les « NOUVEAUX ARRIVANTS » que nous nous ferons un plaisir de relier à notre communauté villageoise.



Un rappel, toujours opportun, surtout pour les « nouveaux habitants * » :

- **Notre village est administré par une équipe élue en 2020 (jusqu'en 2026) :**
Jean FRIED (maire, représentant de la commune à PMA), Jean Louis REBICHON (1^{er} adjoint), Corinne MOUGEY – Magali FERCIOT – Pascal BANDI MARCHAND (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} adjoints), Anaïs ABRAMATIC, Mourad ASSAL, Daniel BOEGLI, Jacqueline GIGON, Jean Michel GROSCLAUDE, Laetitia JOLY, Gino PELLEGRINI et Maud WANHAM PECHEUX (conseillères et conseillers municipaux).
- **Les agents : Marilyn N'BOUELA (secrétaire), Gérald MONNOT et Pascale MENIGOZ (agents techniques), Emmanuelle PERRET (Atsem), Lise GIRARDIN (agent d'entretien). Depuis la rentrée scolaire 2023, Maëlys GLAINE est accueillie en apprentissage au poste d'Atsem.**
- **Vous pourrez également croiser à certaines périodes, dans le village, des personnes accueillies dans le cadre des TIG (Travaux d'Intérêt Général, système auquel la commune est étroitement associée, par principe et par devoir), ainsi que nos jeunes « JOBS D'ETE ».**

TOUTES ET TOUS, AU SERVICE DU VILLAGE ET DE SES HABITANTS.

Rappel des contacts :

03 81 93 01 48 (secrétariat) ou mairie@allenjoie.fr - 06 50 34 89 65 (maire) – 06 13 57 39 93 (1^{er} adjoint)

Site : allenjoie.fr

Applications : Panneau Pocket et Territoire Vigilant

**nous invitons les personnes qui rallient notre communauté villageoise à se présenter au secrétariat afin de nouer une relation bénéfique pour une intégration harmonieuse.*